

// PROTÉGEONS LES CHAUVES-SOURIS

Les chiroptères, plus communément connus sous le nom de « chauves-souris » sont les seuls mammifères volants. En France, on compte 36 espèces de chauves-souris, toutes protégées par arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et en vertu de l'article L411-1 et suivants du code de l'environnement.

Face à la réduction de leurs habitats, **les populations de chauves-souris sont en déclin en France**. Les chiroptères ont pourtant un rôle majeur dans l'écosystème. Insectivore, une chauve-souris peut manger en une nuit l'équivalent de la moitié de son poids en insectes, notamment des moustiques !

COMMENT PROTÉGER LES CHAUVES-SOURIS

- // Conserver leur gîte comme les disjointements dans les murs, ou les accès aux combles et aux caves
- // Préserver leurs terrains de chasse et/ou de déplacement comme les haies, les boisements ou les prairies
- // Réduire les éclairages
- // Éviter l'utilisation de produits toxiques dans le traitement des charpentes
- // Éviter les pesticides dans les jardins
- // Installer des nichoirs artificiels adaptés



BON À SAVOIR

- Elles ne s'accrochent pas dans les cheveux (légende)
- Dans les combles, les chauves-souris ne rongent pas les câbles électriques ou l'isolation
- En Europe, leur déjection, dit guano, ne transmet pas de maladie

// CHAUVES-SOURIS & BÂTI

Lors de travaux de rénovations, les chauves-souris (ainsi que toute la faune protégée) doivent être prises en considération. Bien anticipé, cela n'entraîne pas nécessairement de surcoût.



BON À SAVOIR

Une pipistrelle peut utiliser un espace vide d'1 à 2 cm de large. Un habitat propice vide n'est pas nécessairement un gîte inoccupé !

La chauve-souris n'est en effet pas exclusive sur son lieu de vie et peut donc changer de gîte très régulièrement (en fonction des conditions météorologiques ou de son statut biologique...)

En cas de travaux de réhabilitation, il est facile de conserver l'accès existant à des micro-gîtes, des combles ou des caves.

Il est également possible de choisir de poser un gîte artificiel, par exemple à l'intérieur des Isolations Thermiques par L'Extérieur, (ITE) afin de proposer de nouveaux lieux de vie aux chiroptères.

Enfin, on peut également choisir de devenir « Refuge pour chauve-souris » en partenariat avec la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. (SFEPM), afin d'affirmer son engagement en faveur de la biodiversité locale !

EN SAVOIR+

- **SFEPM :**
<https://www.sfepm.org/>
- **Animal en Ville - Mairie de Toulon**
04 94 36 30 26
04 94 36 30 51



Plus d'infos

